

# En cours d'écriture - Corriger un abattement apprenti erroné

## Introduction

Cette page wiki fait suite à plusieurs tickets au sujet de l'abattement des apprentis qui ne correspond pas à celui attendu.

## Constat

Il arrive parfois que, lors du traitement des apprentis, un abattement apparaisse comme suit :

REFERENCES			SALARIE	
Code	Libellé	Nombre ou base	Taux	Montant
SALBASE	Salaire de base			1583,79
66_SUJETION	Indemnité de sujétion spéciale	1583,79	9,21%	145,87
66_DIFFSMIC	Indemnité complément SMIC			72,18
66_INDLAFORCA2	Indemnité métier socio-éducatif			238,00
ABT_VAPPRENTI	Abattement APPRENTIS			-1016,55
CONTRAT	<i>Salaire Contractuel</i>			1261,29
BRUT	<b>BRUT</b>			<b>1023,29</b>

C'est à dire sans référence au SMIC mensuel et sans taux. L'acronyme de la rubrique est ABT\_VAPPRENTI.

Alors que la présentation traditionnelle de la rubrique est la suivante :

Code	Libellé	Nombre ou base	Taux	Montant
SALBASE	Salaire de base			1583,79
66_SUJETION	Indemnité de sujétion spéciale	1583,79	9,21%	145,87
66_DIFFSMIC	Indemnité complément SMIC			72,18
ABT_APPRENTI	Abattement APPRENTIS	1801,84	15,00%	-270,28
66_INDLAFORCA2	Indemnité métier socio-éducatif			238,00
CONTRAT	<i>Salaire Contractuel</i>			1769,56
BRUT	<b>BRUT</b>			<b>1769,56</b>

L'acronyme est ABT\_APPRENTI, le SMIC et le taux d'abattement sont indiqués.

## Comment corriger ?

Toute la gestion de l'abattement est traitée dans une rubrique libre intitulée "Données pour les calculs pour les Apprentis" (alias APPRENTI). Cette rubrique contient une formule libellée "Traitement si 1 ou 2ème Année de formation" (alias AGE2). Cette formule génère un abattement de l'abattement. Ce qui fait que la présentation habituelle est modifiée par la présentation erronée.

---

Revision #2

Created 5 November 2025 10:53:21 by Jean François KERSERHO

Updated 5 November 2025 11:30:43 by Jean François KERSERHO